



CAHIER DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
2023-2024



20 novembre 2024
Espace St-Hyacinthe
Salle Harnois du Pavillon Jefe
2670 avenue Beauparlant, St-Hyacinthe
Ou en ligne via Zoom

Table des matières

| | |
|--|----|
| Les Producteurs en serre du Québec (PSQ) | 3 |
| Mot du président | 4 |
| Mot de la directrice générale..... | 6 |
| Avis de convocation | 8 |
| Procédures des assemblées délibérantes..... | 10 |
| Procès-verbal AGA du 3 novembre 202..... | 16 |
| Rapport d'activités | 31 |
| Principaux dossiers travaillés par les PSQ en 2023-2024..... | 32 |
| Projets PSQ réalisés en 2023-2024 | 33 |
| Collaboration..... | 34 |
| Représentation | 34 |
| Suivi des résolutions 2023-2024 | 37 |
| Activités 2024-2025 | 39 |
| Rapport financier sommaire | 41 |
| Projet de résolutions AGA-2024 | 45 |





Les Producteurs en serre du Québec (PSQ) sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles (UPA), aux Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) et à Québec vert (QV). Ils représentent l'ensemble des productions sous serre que ce soient les légumes, les fruits ou autres végétaux qui sont commercialisés.

Les PSQ ont pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. L'organisation a pour mission de contribuer à l'amélioration des revenus des entreprises serricoles par l'augmentation de la compétitivité et l'amélioration de l'environnement d'affaires de l'industrie.

De plus, les PSQ visent à concilier les intérêts diversifiés des petites, moyennes et grandes entreprises. L'organisation favorise également le développement durable de l'industrie par une approche intégrée alliant les intérêts économiques, environnementaux et sociaux pour l'expansion de la production en serre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

André Mousseau
Cactus Fleuri Inc.

VICE-PRÉSIDENT ornemental

Hervé Barjol
Les Serres Sainte-Anne

VICE-PRÉSIDENT fruits et légumes

Sylvain Terrault
Gen V

TRÉSORIER

Mathieu Lemonnier
Maison des fleurs vivaces

ADMINISTRATEURS

Nicolas Bédard

Ferme Bédard Blouin

Martin Bourgeois

Les serres Willy Haeck

Sylvain Cléroux

Les Serres Sylvain Cléroux

Peggie Clermont

Savoura

Jacques Demers

Les Productions horticoles Demers

Audrey Fontaine

Jardins La Brouette

Caroline Fontaine

Vigne chez soi

Sophie Gendron

Les Frileuses

Camille Théberge-Ménard

Serres Yargeau

Charles Verdy

Gourma

Luc Verrier

Les Serres Verrier

Marlène Thiboutot,

Directrice générale



Mot du président

André Mousseau

Pour un avenir prospère de la serriculture au Québec

Alors que cette année s'achève, il est temps de faire le bilan de notre parcours et de souligner les avancées significatives qui marquent notre secteur. L'année 2024 a été riche en initiatives et en accomplissements, témoignages de notre engagement collectif pour un avenir prospère de la serriculture au Québec. À l'aube de l'année 2025, nous sommes près d'atteindre notre objectif de doubler la production. Il faudra dorénavant être plus efficace et mieux gérer la production et le marché ensemble si nous désirons en tirer pleinement avantage. Nous devons donc demeurer à l'écoute de nos clientèles pour maintenir leur confiance en notre industrie.



L'une des étapes marquantes de l'année aura été notre reconnaissance à titre d'association accréditée en vue de former notre Chambre de Coordination et de Développement (CCD), un projet que nous avons construit ensemble et qui arrive à point avec l'atteinte de notre objectif de croissance. Le projet de CCD est désormais une réalité concrète, conçue pour favoriser la concertation et l'innovation au sein de nos filières ornementales et maraîchères. Fruit de longues années de consultations et d'efforts communs, ce projet matérialise notre ambition collective de renforcer la compétitivité et la visibilité de notre secteur. Nos échanges au cours des dernières années et lors des consultations ont joué un rôle central dans la matérialisation de ce modèle adapté à nos besoins et aspirations. Bientôt, nous disposons des outils nécessaires pour structurer notre croissance, notamment par la promotion, la recherche, et le développement de nos productions.

L'année a également été marquée par nos discussions avec le gouvernement sur les enjeux énergétiques. La question des tarifs d'électricité représente un défi majeur pour notre secteur, et nous avons travaillé en étroite collaboration avec divers partenaires pour documenter et défendre le maintien de tarifs abordables. Nous prônons des solutions énergétiques durables et compétitives qui consolideront la rentabilité de nos entreprises tout en contribuant avantageusement à la souveraineté alimentaire du Québec. En 2025, nous continuerons d'œuvrer pour garantir un cadre tarifaire stable et prévisible pour les années à venir.

Sur le plan de l'innovation, nos efforts pour moderniser les pratiques agricoles se poursuivent. Avec le soutien de la Table filière de la serriculture maraîchère, dont le financement a été renouvelé pour trois ans et en collaboration avec le MAPAQ, nous avons fait une analyse de notre compétitivité face à une concurrence accrue, en tenant compte des enjeux énergétiques, afin de définir des solutions adaptées.

Notre mission pour l'année à venir sera de poursuivre ce travail pour nos deux secteurs de production maraîcher et ornemental, afin de répondre aux défis de durabilité tout en consolidant notre place dans l'économie québécoise.



Comme je le disais dans la TCN de la semaine dernière, la question de la main-d'œuvre devient urgente en raison des récents débats sur les travailleurs étrangers temporaires en agriculture. La réduction anticipée des seuils d'immigration pourrait affecter directement notre capacité à maintenir une production en quantité et en qualité. Notre association suit de près ces discussions et œuvre pour que nos entreprises puissent compter sur la main-d'œuvre dont elles ont besoin pour répondre à la demande et poursuivre leur croissance.

Aussi en 2025, la nouvelle réglementation concernant la récupération des plastiques, comme les recouvrements de serre et les contenants, entrera en vigueur. Avec les partenaires fournisseurs de l'industrie, nous travaillons à mettre en place des solutions de gestion des plastiques qui soient pratiques, abordables et compétitives.

Enfin, nous ne pourrions pas conclure cette année sans souligner l'importance des acteurs de notre industrie. Nos entreprises ne se contentent pas de produire des aliments et des plantes : elles contribuent à embellir notre environnement et à lutter contre les changements climatiques. Vous êtes les artisans de cette transformation et votre détermination inspire le progrès de toute l'industrie.

J'aimerais remercier particulièrement les personnes suivantes :

- M. *André Lamontagne*. Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour son *Initiative ministérielle pour le développement des serres et des grands tunnels* ;
- Nous deux conseillères sectorielles au MAPAQ, Mme Julie Ouellette et Mme Judith Lavoie ;
- Les administrateurs et administratrices du conseil d'administration ;
- Notre directrice générale, Mme Marlène Thiboutot ;
- Nos collaboratrices et collaborateurs : Mme Magalie Couet-Lannes et M. Jean-Luc Poirier.

Nous sommes tous des acteurs du changement, et vos idées sont précieuses pour nous. Cette année, plusieurs de nos administrateurs et administratrices partiront vers de nouveaux défis. Je vous invite donc à rejoindre notre conseil d'administration, à partager vos perspectives et à nous aider à penser différemment et de manière innovante.

Ensemble, continuons de bâtir un avenir où la serriculture pourra s'épanouir vers un avenir porteur d'innovation, de durabilité et de prospérité. Je vous invite donc à poursuivre cette aventure avec le même enthousiasme et la même passion qui nous ont animés cette année.





Mot de la directrice générale

Marlène Thiboutot

Lors de l'assemblée générale de l'année dernière, deux dossiers prioritaires avaient été identifiés pour 2024. Le dossier de l'énergie et la chambre de coordination et de développement (CCD). Concernant la CCD, après avoir obtenu une décision favorable de la RMAAQ pour l'accréditation des PSQ en mars 2024, nous avons déposé une demande pour la création d'une CCD en production serricole, le 21 juin 2024. Nous sommes en attente d'un suivi de la RMAAQ pour la tenue d'une rencontre publique. Entre temps et malgré certains délais hors de notre contrôle, nous poursuivons nos démarches avec l'élaboration d'un projet de règlement sur les contributions pour la CCD. Encore une fois, l'appui et l'implication des entreprises du secteur seront essentiels.

Concernant le dossier de l'énergie, les PSQ ont fait réaliser une étude comparative des coûts de l'énergie entre l'Ontario et le Québec. La comparaison d'une superficie de 5 ha de serre typique en Ontario (Leamington) et au Québec (Saint-Hyacinthe) démontre des coûts énergétiques 2,2 fois plus élevés au Québec. Ce résultat met en lumière l'importance de poursuivre les discussions avec les instances gouvernementales pour garantir un cadre tarifaire stable et prévisible pour les années à venir et de travailler à améliorer nos façons de faire pour réduire nos coûts. Nous devons poursuivre les discussions sur les mesures d'efficacité énergétique et les projets de recherche et d'innovation pour améliorer la compétitivité de nos entreprises. Finalement, en collaboration avec l'UPA, les PSQ participent aux audiences de la Régie de l'énergie portant notamment sur le tarif OÉA pour la production serricole. Bien que ce tarif ne soit pas remis en question par Hydro-Québec, nous devons demeurer vigilants.

Au cours de la dernière année, le secteur a poursuivi sa croissance. Les ventes totales des entreprises ont atteint près de 518 M\$ en 2023, selon les données de Statistique Canada. On constate une croissance des ventes pour nos deux secteurs de production, mais une progression plus marquée pour le secteur fruits et légumes par rapport au secteur ornemental. En effet, dans le cadre de la Stratégie de développement des serres 2020-2025 et pour répondre aux défis de l'autonomie alimentaire, 538 projets serricoles ont été acceptés au MAPAQ pour des investissements de 846 M\$, représentant une augmentation potentielle de 74 % des superficies en fruits et légumes.

Dans la prochaine année, les Producteurs en serre du Québec vont travailler au renouvellement de la Stratégie de développement de la production serricole au Québec. Une attention particulière sera accordée aux défis et enjeux du secteur ornemental afin que ce dernier puisse pleinement se développer. Parmi les autres enjeux qui interpellent nos deux secteurs de production, mentionnons les défis reliés à la main-d'œuvre et à l'expertise incluant l'accès au service-conseil, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des plastiques, la recherche et l'innovation. La collaboration des deux tables



filères, celle pour les fruits et légumes de serre et celle en production ornementale sera un atout pour alimenter les réflexions et les échanges au sein des PSQ.

Au niveau du développement de l'organisation, nous poursuivons le travail d'amélioration de nos processus et de notre planification. On constate au cours des dernières années, une augmentation de l'implication et du soutien des membres ainsi que l'ajout de nouveaux partenaires. Nous travaillons également à assurer une plus grande visibilité au travail des PSQ, grâce à une présence accrue sur les réseaux sociaux et à la mise à jour de notre site web.

Comme vous le savez, les dossiers menés par les PSQ sont nombreux et les ressources très limitées. L'appui des productrices et producteurs serricoles ainsi que des partenaires est essentiel pour accroître notre capacité d'intervention.

Merci à tous pour votre implication et votre appui.



Avis de convocation



Longueuil, le 31 octobre 2024

Avis de convocation — Assemblée générale annuelle des Producteurs en serre du Québec

La présente est pour vous convoquer à l'assemblée générale annuelle (AGA) des Producteurs en serre du Québec (PSQ), qui se tiendra :

Mercredi, 20 novembre 2024

**Espace St-Hyacinthe
2670 avenue Beauparlant, St-Hyacinthe
salle Harnois du Pavillon Jefo**

Ou en ligne via Zoom

<https://zoom.us/j/97248151376?pwd=CUSSeNrByrXlInYnCpbYARHpYO7wqC.1>

ID de réunion: 972 4815 1376

Code secret: 585625

**Accueil à 7 h 30 – Café et viennoiseries
Ouverture de l'AGA à 8 h**

Rappelons que l'AGA est l'occasion d'élire vos représentants pour la prochaine année.

Pour plus de détails, contactez Mme Marlène Thiboutot, directrice générale des Producteurs en serre du Québec, par courriel à mthiboutot@upa.qc.ca.

Veuillez accepter mes salutations les meilleures.

La secrétaire

Marlène Thiboutot

Marlène Thiboutot

p. j. Projet d'ordre du jour de l'AGA



Projet d'ordre du jour

Assemblée générale annuelle des PSQ

Mercredi 20 novembre 2024 — à compter de 8 h 00

| Sujets | Horaire prévu |
|---|---------------|
| Adoption de l'avis de convocation | 8 h 00 |
| Adoption de l'ordre du jour | 8 h 05 |
| Adoption des procédures d'assemblée délibérante | 8 h 10 |
| Mot d'ouverture | 8 h 20 |
| Mot du ministre de l'Agriculture – à confirmer | 8 h 30 |
| Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 1 ^{er} novembre 2023 | 8 h 45 |
| Rapport d'activités 2023-2024 | 8 h 55 |
| Rapport financier 2023-2024 | 9 h 10 |
| Nomination d'un expert-comptable 2024-2025, rapport de mission de compilation | 9 h 20 |
| Nomination des administrateurs du PSQ 2024-2025 | 9 h 25 |
| Rapport des travaux de la Filière horticulture ornementale, Annie Champagne | 9 h 40 |
| Rapport des travaux de la Filière fruits et légumes de serre, Marlène Thiboutot | 9 h 55 |
| Allocution : M. Paul Doyon, vice-président de l'UPA | 10 h 10 |
| Parole à nos partenaires | 10 h 25 |
| Démarches pour la Chambre de coordination et de développement (CCD) | 11 h 00 |
| Audiences de la Régie de l'Énergie | 11 h 15 |
| Étude et adoption des résolutions | 11 h 25 |
| Allocution : M. Philippe Caissie, président Québec Vert | 11 h 40 |
| Allocution : André Mousseau, président PSQ | 11 h 50 |
| Divers | 12 h 05 |
| • _____ | |
| • _____ | |
| Levée de l'assemblée | 12 h 15 |



Procédures des assemblées délibérantes

1. LE DROIT DE PAROLE

Lorsqu'un membre, ou toute autre personne qui a le droit de parole dans une assemblée désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Si plus d'un membre demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Pendant qu'un membre a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à un autre membre de l'assemblée, se limite à la question et évite toute personnalité.

2. LES PROPOSITIONS

- a) Toute proposition est d'abord présentée par un membre et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée et, après le débat, les membres expriment leur avis au moyen d'un vote.
- b) Lorsqu'un membre désire faire une proposition, il se lève, demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude.
- c) Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, la proposition devient la propriété de l'assemblée et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

3. LE DÉBAT

- a) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui de droit, peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition.
- b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de cinq minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un membre qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.
- c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé.
- d) Aucun amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition une nouvelle proposition.
- e) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. On prend le vote en commençant par le sous-amendement; si le sous-amendement est battu, et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement.
- f) Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale
- g) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.



4. **LE VOTE**

- a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité des membres, toute discussion cesse et le vote se prend.
- b) Un membre peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix sur proposition dûment appuyée par un autre membre et acceptée par la majorité des membres. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.
- c) Le vote se prend à main levée ou par assis et levé ou par vote individuel ouvert ou par scrutin secret. Deux membres peuvent exiger que la question sous délibération soit mise aux voix par scrutin secret. Aux élections des officiers, le vote se prend toujours au scrutin secret.
- d) Le président n'a droit de vote qu'au scrutin secret ou au cas de partage égal des voix, alors que son vote est prépondérant. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

5. **QUESTION DE PRIVILÈGE**

- a) Si un membre croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger, ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles du lieu de la réunion ou autres faits analogues, on est justifié de soulever une question de privilège qui a le pas sur les autres questions d'un ordre inférieur.
- b) Avec le point d'ordre, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur. C'est au président qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non.
- c) La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée.

6. **POINT D'ORDRE**

- a) Le point d'ordre et la question de privilège sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un autre membre pendant qu'il parle, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.
- b) Si un membre croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure a été violée, il est justifié de soulever un point d'ordre et d'interrompre l'orateur.
- c) Le point d'ordre doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.

N. B. : *Le genre masculin utilisé dans le présent document désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.*



Procédures des assemblées délibérantes adaptées au contexte de visioconférence

PRÉAMBULE POUR ASSEMBLÉE VIRTUELLE :

Un modérateur est nommé afin d'aider le président d'assemblée à faire respecter ces procédures (ex. fermer les micros si l'on n'a pas le droit de parole).

Les micros doivent rester fermés en tout temps sauf lorsque vous avez le droit de parole. Le président d'assemblée se réserve le droit de demander de fermer le micro en dehors des interventions permises. Une fois que vous avez levé la main virtuelle bleue (dans la fenêtre de clavardage) et que vous vous êtes exprimé, il est de votre devoir d'abaisser la main.

Les commentaires, personnels ou non, en lien avec les points traités ne sont pas permis dans le canal de clavardage.

PROCÉDURES SIMPLIFIÉES POUR LE VOTE :

Avis de convocation, ordre du jour, rapport d'activité, rapport financier, résolutions

- Le président demande un proposeur/appuyeur. Pour être proposeur ou appuyeur d'une proposition, levez la main virtuelle bleue lorsque le président le demande ;
- Le président pose la question : « Est-ce que quelqu'un demande le vote ? » ;
- Si personne ne demande le vote, c'est adopté à l'unanimité et on passe au prochain point ;
- Si un membre demande le vote, prendre le vote à l'aide des options dans la fenêtre de clavardage ;
- Si quelqu'un demande le vote secret (mais ce n'est pas souhaitable pour des points techniques), l'outil sondage pourra être utilisé. L'outil sondage, dans le menu au bas de l'écran sera alors utilisé et une fenêtre apparaîtra pour vous permettre de voter et soumettre votre vote.

1. LE DROIT DE PAROLE

Lorsqu'un membre, ou toute autre personne qui a le droit de parole dans une assemblée désire participer au débat, il **doit lever la main virtuelle bleue et attendre le signal du président avant d'ouvrir le micro et d'intervenir**. Si plus d'un membre demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité **en privilégiant les personnes n'ayant pas encore parlé**. Pendant qu'un membre a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à un autre membre de l'assemblée, se limite à la question et évite toute personnalité.

2. LES PROPOSITIONS

Pour réagir à une proposition, faire un amendement, ou sous-amendement, la personne doit demander d'abord la parole en utilisant la main virtuelle bleue. Elle ne doit pas utiliser le canal de clavardage pour ce faire.

- a) Toute proposition est d'abord présentée par un membre et appuyée par un deuxième. **Pour être proposeur ou appuyeur d'une proposition, levez la main virtuelle bleue lorsque le président le demande**. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée et, après le débat, les membres expriment leur avis au moyen d'un vote.



b) Lorsqu'un membre désire faire une proposition, **il lève la main virtuelle bleue pour demander la parole** au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude.

c) Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, la proposition devient la propriété de l'assemblée et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

3. LE DÉBAT

a) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui de droit, peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition.

b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de **deux minutes. Après ce temps, le président se réserve le droit de demander de fermer le micro de l'intervenant dès que le temps alloué est dépassé.** Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un membre qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.

c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé.

d) Aucun amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition une nouvelle proposition.

e) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. On prend le vote en commençant par le sous-amendement ; si le sous-amendement est battu, et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement.

f) Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale.

g) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

4. LE VOTE

a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité des membres, toute discussion cesse et le vote se prend.

b) Un membre peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix sur proposition dûment appuyée par un autre membre et acceptée par la majorité des membres. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.

c) **Pour voter sur une proposition ou pour une adoption, la personne doit cliquer dans la fenêtre de clavardage le bouton vert pour exprimer son accord et le bouton rouge pour exprimer son désaccord. Un non-vote est considéré comme une « abstention ». La personne doit retirer son vote après le signal du président.** Deux membres peuvent exiger que la question sous délibération soit mise aux voix par scrutin secret. Aux élections des officiers, le vote se prend toujours au scrutin secret.



d) Le président n'a droit de vote qu'au scrutin secret ou au cas de partage égal des voix, alors que son vote est prépondérant. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

5. QUESTION DE PRIVILÈGE

a) Si un membre croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger, ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles du lieu de la réunion ou autres faits analogues, on est justifié de soulever une question de privilège qui a le pas sur les autres questions d'un ordre inférieur.

b) Avec le point d'ordre, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur. C'est au président qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non.

c) La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée.

6. POINT D'ORDRE

a) Le point d'ordre et la question de privilège sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un autre membre pendant qu'il parle, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.

b) Si un membre croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure a été violée, il est justifié de soulever un point d'ordre et d'interrompre l'orateur.

c) Le point d'ordre doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.

N. B. : Le genre masculin utilisé dans le présent document désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.



Centrés sur plus de 400 000 entreprises

Virginie Tremblay-Lepage
Directrice générale
Ferme Olofée
Membre Desjardins Entreprises

Trouvez tous les services, conseils
et produits financiers offerts ici.
desjardins.com/entreprises

 **Desjardins**
Entreprises





Procès-verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mercredi le 1^{er} novembre 2023, Saint Hyacinthe Pavillon JEFO

| Sujet | Discussions/résolutions |
|---|--|
| Ouverture | M André Mousseau, président des PSQ, procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle à 8h15. |
| Adoption de l'avis de convocation | Il est proposé par Luc Verrier, appuyé par Audrey Fontaine d'accepter conforme l'avis de convocation pour la présente assemblée générale annuelle. |
| Adoption de l'ordre du jour | Il est proposé par Charles Verdy, appuyé par Mathieu Lemonnier d'accepter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point Divers ouvert au besoin. |
| Adoption des procédures d'assemblée délibérante | Il est proposé par Sylvain Terrault, appuyé par Mathieu Lemonnier d'accepter les procédures d'assemblées délibérantes présentées. |
| Mot d'ouverture | <p>M. André Mousseau, président des PSQ, remercie les productrices et producteurs ainsi que les partenaires du secteur de leurs présences. Il fait état que les PSQ soulignent leur 40e anniversaire cette année. Il rappelle les principaux dossiers qui ont façonné la serriculture du Québec d'aujourd'hui. L'énergie bien entendu, le développement de la production, la sécurité du revenu, la main-d'œuvre, le développement des marchés et non le moindre, la recherche et le transfert d'expertise. L'accès aux mêmes avantages compétitifs que nos compétiteurs de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique a toujours été notre but. Tout ceci, sans oublier notre volonté sans faille d'informer les serricultures par la publication régulière de l'Infoserre depuis plus de 30 ans.</p> <p>Aujourd'hui, nous avons la maturité pour proposer à nos vis-à-vis de la commercialisation de formaliser nos relations par l'entremise d'une chambre de coordination et de développement (CCD) pour nous donner des moyens pour mieux coordonner nos offres, développer nos marchés, faire de la promotion, mais aussi investir dans le développement de nos entreprises par de meilleures connaissances technologiques.</p> <p>En terminant, il réitère l'importance de poursuivre le travail des Producteurs en serre du Québec pour s'assurer que les Québécoises et les Québécois développent le réflexe d'acheter les produits d'ici. Il faut aussi poursuivre le travail pour s'assurer que nos entreprises soient prospères et participent pleinement à l'autonomie alimentaire du Québec et soient une source d'inspiration pour végétaliser et embellir nos environnements.</p> |



| | |
|---|--|
| Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle | Il est proposé par Hervé Barjol appuyé par Claude Riel d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 2 novembre 2022. |
| Mot du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. André Lamontagne | <p>M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture a fait parvenir une vidéo dans laquelle il souligne l'excellent travail accompli par l'ensemble des intervenants du secteur serricole, tant les productrices et producteurs, que les partenaires et fournisseurs et ce malgré les nombreux défis auxquels la production doit faire face. Ces défis sont : la compétition des produits étrangers, la main-d'œuvre, les coûts des intrants et de l'énergie, les virus ainsi que la nuisance lumineuse décriée dans certains milieux.</p> <p>Il rappelle l'implication du ministère dans deux chaires de recherche, soit celle sur l'énergie et celle sur la phytoprotection, et dans trois projets de recherche d'envergure sur l'optimisation de l'énergie, la valorisation des résidus de cultures et l'utilisation des matériaux durables dans les constructions de serre.</p> <p>Il termine son allocution en réitérant l'appui de son ministère au développement de la production serricole et son importance pour l'autonomie alimentaire du Québec et souhaite aux productrices et producteurs agricoles un bon 40^e anniversaire de leur organisation.</p> |
| Rapport d'activités 2022-2023 | <p>Le rapport d'activités est présenté par la secrétaire et directrice générale, Mme Marlène Thiboutot. Il est proposé par Sylvain Terrault, appuyé par Mathieu Lemonnier d'accepter le rapport des activités 2022-2023 tel que présenté.</p> <p>Par la suite, Mme Thiboutot présente les priorités de travail des PSQ pour les prochains mois.</p> |
| Rapport financier 2022-2023 | <p>Monsieur Mathieu Lemonnier, trésorier des PSQ, présente les états financiers pour l'exercice qui s'est terminé au 31 juillet 2023.</p> <p>Il est proposé par Luc Verrier, appuyé par Sophie Gendron d'entériner le rapport financier, de mission de compilation, pour l'année se terminant le 31 juillet 2022.</p> |
| Nomination d'un expert-comptable 2023-2024 | Il est proposé par Mathieu Lemonnier, appuyé par Sylvain Terrault de nommer SCF conseil Montérégie, expert-comptable pour l'année se terminant le 31 juillet 2024. |
| Nomination des administrateurs des PSQ 2023-2024 | <p>M. André Mousseau, président des PSQ, explique que le CA peut compter entre 12 et 15 administrateurs avec idéalement une parité entre les deux secteurs.</p> <p>Il est proposé par Sylvain Terrault secondé par Audrey Fontaine de nommer monsieur Jean-Luc Poirrier à titre de président d'élection.</p> <p>Il est proposé par Hervé Barjol secondé par Sylvain Terrault de nommer madame Marlène Thiboutot à titre de secrétaire d'élection.</p> <p>Le président d'élection reçoit les propositions pour 7 postes de représentants du secteur des fruits et légumes :</p> <p>Il est proposé par Hervé Barjol secondé par Luc Verrier de nommer Sylvain Terrault au poste 1. Aucune autre candidature n'est proposée. Monsieur Terrault accepte sa nomination et est déclaré élu.</p> |



Il est proposé par Sylvain Terrault secondé par Mathieu Lemonnier de nommer Jacques Demers au poste 2. Aucune autre candidature n'est proposée. Monsieur Demers accepte sa nomination et est déclaré élu.

Il est proposé par Mathieu Lemonnier secondé par Audrey Fontaine de nommer Charles Verdy au poste 3. Aucune autre candidature n'est proposée. Monsieur Verdy accepte sa nomination et est déclaré élu.

Il est proposé par Hervé Barjol secondé par Camille Théberge de nommer Audrey Fontaine au poste 4. Aucune autre candidature n'est proposée. Madame Fontaine accepte sa nomination et est déclarée élue.

Il est proposé par Caroline Provost secondé par Dominique Fortier de nommer Luc Verrier au poste 5. Aucune autre candidature n'est proposée. Monsieur Verrier accepte sa nomination et est déclaré élu.

Il est proposé par Audrey Fontaine secondée par Sylvain Terrault de nommer Sophie Gendron au poste 6. Aucune autre candidature n'est proposée. Madame Gendron accepte sa nomination et est déclarée élue.

Il est proposé par Sylvain Terrault secondé par Hervé Barjol de nommer Peggie Clermont au poste 7. Aucune autre candidature n'est proposée. Madame Clermont accepte sa nomination et est déclarée élue.

Le président d'élection reçoit les propositions pour 7 postes de représentants du secteur ornemental :

Il est proposé par Hervé Barjol secondé par Audrey Fontaine de nommer André Mousseau au poste 8. Aucune autre candidature n'est proposée. Monsieur Mousseau accepte sa nomination et est déclaré élu.

Il est proposé par Mathieu Lemonnier secondé par Luc Verdy de nommer Hervé Barjol au poste 9. Aucune autre candidature n'est proposée. Monsieur Barjol accepte sa nomination et est déclaré élu.

Il est proposé par Sylvain Terrault secondé par Hervé Barjol de nommer Martin Bourgeois au poste 10. Aucune autre candidature n'est proposée. Monsieur Bourgeois accepte sa nomination et est déclaré élu.

Il est proposé par Charles Verdy secondé par Luc Verrier de nommer Nicolas Bédard au poste 11. Aucune autre candidature n'est proposée. Monsieur Bédard accepte sa nomination par procuration et est déclaré élu.

Il est proposé par Hervé Barjol secondé par Sylvain Terrault de nommer Mathieu Lemonnier au poste 12. Aucune autre candidature n'est proposée. Monsieur Lemonnier accepte sa nomination et est déclaré élu.

Il est proposé par Charles Verdy secondé par Mathieu Lemonnier de nommer Camille Théberge au poste 13. Aucune autre candidature n'est proposée. Madame Théberge accepte sa nomination et est déclarée élue.

Il est proposé par Sylvain Terrault secondé par Mathieu Lemonnier de nommer Sylvain Cléroux au poste 14. Aucune autre candidature n'est proposée. Monsieur Cléroux accepte sa nomination par procuration et est déclaré élu.



| | |
|---|---|
| | <p>Le président d'élection reçoit les propositions pour 1 poste supplémentaire</p> <p>Il est proposé par Hervé Barjold secondé par Charles Verdy de nommer Caroline Fontaine au poste 15. Aucune autre candidature n'est proposée. Madame Fontaine accepte sa nomination par procuration et est déclarée élue.</p> |
| Rapport des travaux de la Filière horticulture ornementale, Annie Champagne | Mme Annie Champagne, responsable de la filière ornementale, présente un compte rendu des travaux de la filière horticulture ornementale et des priorités des prochains mois. |
| Rapport des travaux de la Filière fruits et légumes de serre, Marlène Thiboutot | Marlène Thiboutot, responsable de la filière Fruits et légumes de serre du Québec présente un compte rendu des travaux de la dernière année et des priorités des prochains mois. |
| Allocution : Martin Caron, vice-président de l'UPA | <p>Monsieur Martin Caron souligne la charge énorme de travail réalisée par la présidence et la direction des PSQ et leur transmet toutes ses félicitations.</p> <p>Il aborde notamment les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'importance du soutien de l'état provincial et fédéral au niveau recherche, innovation, adaptation aux changements climatiques, programmes de gestion des risques, etc.; - L'aspect inéquitable de l'imposition d'un écofrais lié au propane et diesel au Québec vs les autres provinces qui n'ont pas cette charge financière; - La perception des écofrais liés aux pesticides et aux plastiques agricoles; - L'aspect contraignant de la réglementation à tous les niveaux et la lourdeur administrative qu'elle implique; - Le secteur agricole n'a jamais connu une hausse aussi importante des coûts des intrants, depuis 1974; - Pour faire atterrir le dossier de mise en marché / code de conduite des détaillants, il doit y avoir injection de fonds fédéraux; <p>Il conclut en invitant tous les producteurs à une marche de mobilisation pour souligner l'importance de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans toutes ses dimensions le 6 décembre prochain dans le cadre du congrès annuel de l'UPA.</p> |
| Parole à nos partenaires René Gagnon, Desjardins Entreprises | M. Gagnon mentionne qu'il est ravi d'être avec les PSQ aujourd'hui. Il souligne le travail colossal accompli par l'association en cours d'année. Il mentionne que les défis du secteur sont aussi financiers et que Desjardins est là pour le supporter au niveau notamment du financement des investissements. Il réitère la fierté de Desjardins de soutenir les PSQ dans les travaux des deux chaires de recherches. |
| Parole à nos partenaires Andriy Migunov, Marché Floral | M. Migunov mentionne que le Marché Floral a été le 1 ^{er} groupe en plantes florales dans l'est du Canada. Sa mission est de développer le secteur selon un modèle coopératif. Il croit beaucoup au travail en équipe pour développer le marché. Ils travaillent aussi bien avec les petites fermes et les petites serres. |
| Parole à nos partenaires Audrey Charbonneau, Serres Tessier | Mme Charbonneau mentionne l'importance de maintenir le partenariat avec les PSQ qui représente les producteurs et défend les intérêts du secteur. L'entreprise développe et |



| | |
|--|---|
| | représente le savoir-faire québécois depuis 40 ans. Elle offre des solutions concrètes et efficaces pour améliorer la productivité. Les Serres Tessier sont un acteur de l'autonomie alimentaire du Québec en appuyant les entreprises serricoles d'ici. |
| Parole à nos partenaires Olivier Marchand, Telus Santé - Mutuelle de prévention en horticulture. | M. Marchand rappelle les services qui sont offerts par La Mutuelle de prévention horticole : <ul style="list-style-type: none"> - Activités de formations - Programme de prévention - Services et outils de gestion des réclamations - Aspects financiers - Services trauma Il rappelle que pour les membres des PSQ, des escomptes s'appliquent. Il invite les entreprises à le contacter. |
| Parole à nos partenaires Mathieu Bendoura, Chaire sur l'Énergie | M. Bendoura se présente et fait état de l'avancement des travaux de la chaire sur l'énergie. Les principaux axes de travail sont : <ol style="list-style-type: none"> 1- Développement pédagogique 2- Économie d'énergie au niveau des serres pour limiter les pertes thermiques et récupérer l'énergie 3- Efficacité énergétique 4- Climat et microclimat des serres vs développement de maladies selon les conditions. Des rencontres sont à venir pour présenter l'avancement des travaux de la chaire. Il invite les entreprises du secteur à y participer. |
| Démarche pour la Chambre de coordination et développement | Mme Thiboutot fait état de l'avancement du dossier de la chambre de coordination et de développement (CCD) pour la production serricole. Elle rappelle qu'une demande d'accréditation a été déposée à la RMAAQ en juin 2023. La Régie a tenu une rencontre publique sur cette demande le 17 octobre 2023. Les PSQ sont en attente de la décision de la Régie. Entre-temps, les travaux se poursuivent afin de définir le modèle de gouvernance de notre CCD. Notre objectif est de présenter notre demande de création de la CCD au printemps prochain, et ce conditionnellement à une décision favorable à notre demande d'accréditation. Mme Thiboutot rappelle qu'elle est toujours disponible pour répondre aux questions concernant la CCD et mentionne que toutes les informations sont disponibles sur le site des PSQ. |
| Étude et adoption des résolutions | Programme Agri Québec Plus CONSIDÉRANT que la couverture du programme Agri-Québec Plus est complémentaire à celle d'Agri-stabilité en offrant un niveau de couverture équivalant à 85 % plutôt que 70 % de la marge de référence comme prévu au programme Agri-stabilité; CONSIDÉRANT que le paiement d'Agri-Québec Plus est limité en fonction du bénéfice net calculé pour l'entreprise; CONSIDÉRANT qu'Agri-Québec Plus n'intervient pas lorsque le bénéfice net calculé est supérieur à 50 000\$; CONSIDÉRANT qu'un revenu net de 50 000\$ ne peut être considéré comme suffisant pour permettre à un exploitant de subvenir aux besoins de sa famille; |



CONSIDÉRANT que le programme Agri-Québec Plus n'est pas en mesure de soutenir adéquatement les entreprises agricoles en raison de sa limite d'intervention basée sur le bénéfice net (50 000\$)

CONSIDÉRANT que cette situation vise l'ensemble des entreprises agricoles inscrites au Programme Agri-Québec Plus;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. SYLVAIN TERRAULT, ET APPUYÉE PAR MME AUDREY FONTAINE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De demander à l'UPA de faire les démarches auprès de la Financière agricole du Québec afin que le programme Agri-Québec Plus soit modifié en supprimant la limite d'intervention basée sur le bénéfice net.

Assurance production (assurance récolte)

CONSIDÉRANT que les risques de production – bioclimatiques, infestations, changements climatiques, virus, maladies et autres – sont présents dans le secteur serricole;
CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de véritable moyen abordable afin de limiter l'impact associé à ces risques de production;

CONSIDÉRANT qu'il est possible et faisable de mettre en place un programme couvrant les risques de production en serriculture;

CONSIDÉRANT que les PSQ ont réalisé une étude identifiant et répertoriant les risques de production;

CONSIDÉRANT que cette étude a été transmise à la Financière agricole;

CONSIDÉRANT que chaque année certains producteurs doivent absorber des pertes de production mettant en péril dans certains cas, l'avenir et la rentabilité de leurs entreprises;

CONSIDÉRANT que les PSQ ont collaboré avec la FADQ afin d'élaborer un programme spécifique à la production de fleurs, de plantes, de fruits et de légumes de serre;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, un projet pilote a été réalisé par la FADQ pour bien comprendre la réalité des entreprises serricoles;

CONSIDÉRANT qu'au début de l'année 2023, des échanges ont eu lieu avec la FADQ concernant les résultats du projet pilote et sur les suites à donner;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. LUC VERRIER ET APPUYÉE PAR MME CAMILLE THEBERGE-MÉNARD, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De demander à la FADQ d'accélérer les démarches pour la mise en place d'un programme d'assurance protection adapté à la réalité de la production en serre;



De solliciter l'appui de l'UPA et du MAPAQ pour soutenir les démarches visant la mise en place d'un programme d'assurance production pour le secteur serricole.

Chambre de coordination et développement (CCD)

CONSIDÉRANT que la concertation est essentielle pour assurer la synergie et la coordination entre tous les acteurs afin de développer le secteur et de participer à la croissance du marché;

CONSIDÉRANT que le projet de chambre de coordination et développement des PSQ correspond à la réalité et permettrait au secteur de participer activement à son développement;

CONSIDÉRANT que le projet de chambre de coordination et développement des PSQ propose une contribution juste et raisonnable au financement des activités de promotion et de recherche;

CONSIDÉRANT l'importance de la promotion et de la recherche pour assurer le développement du secteur serricole au Québec;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une chambre de coordination et de développement est le meilleur moyen pour l'industrie de participer et de s'impliquer dans son développement;

CONSIDÉRANT qu'une première étape a été franchie avec le dépôt de la demande d'accréditation des PSQ à la RMAAQ et qu'une décision à cet effet est attendue;

CONSIDÉRANT qu'il est important de poursuivre les démarches pour informer et consulter les entreprises du secteur sur le projet de chambre de coordination et développement;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. HERVÉ BARGOL ET APPUYÉE PAR MME SOPHIE GENDRON, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De réitérer notre appui en tant qu'association de producteurs en serre à la mise en place d'une chambre de coordination et de développement

De poursuivre les démarches auprès des entreprises du secteur afin de présenter et de bonifier le projet de chambre de coordination et de développement

De poursuivre, dans le cas d'une décision positive de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sur la demande d'accréditation, les démarches auprès de cette dernière en déposant une demande visant la création d'une chambre de coordination et de développement dans les meilleurs délais.



Compétitivité des entreprises serricoles

CONSIDÉRANT que pour assurer la compétitivité de nos entreprises serricoles, le secteur doit continuer d'améliorer l'efficacité de ses opérations;

CONSIDÉRANT que les défis liés à la pénurie de la main-d'œuvre dans le secteur agricole affectent également le secteur serricole;

CONSIDÉRANT que les entreprises du secteur serricoles doivent s'adapter aux enjeux sectoriels en misant sur l'innovation et les technologies (robotisation, mécanisation);

CONSIDÉRANT que les programmes d'appui à l'innovation sont peu nombreux et peu adaptés à l'importance des investissements requis;

CONSIDÉRANT que par le passé certains programmes d'aide, notamment le programme Productivité végétale, prévoyait un plafond d'aide limité à 50 000\$, lequel n'est pas suffisant selon le niveau des investissements requis pour la majorité des projets ;

CONSIDÉRANT que le MAPAQ est présentement en processus de renouvellement ou de création de nouveaux programmes à la suite de la signature du Partenariat canadien pour une agriculture durable;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. CHARLES VERDY ET APPUYÉE PAS M. MATHIEU LEMONNIER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De demander au MAPAQ, dans le cadre du renouvellement des différents programmes d'appui au développement du secteur agricole, de hausser les montants d'aide financière afin d'apporter un réel appui aux entreprises.

Norme de Gouvernance d'agriculture protégée

CONSIDÉRANT que CropLife Canada a informé et déposé ce printemps une version définitive de sa « norme de gouvernance de l'agriculture protégée » (GAP) découlant vers un programme de certification qui comprend quatre protocoles obligatoires pour les entreprises en production serricole qui utilisent un circuit fermé de recirculation de l'eau;

CONSIDÉRANT que la certification est obligatoire pour toutes les entreprises en serre au Canada, peu importe le produit (pas seulement l'imidaclopride ou autres néonicotinoïdes), ou le mode d'application de celui-ci (chimigation ou foliaire);

CONSIDÉRANT que le programme sera appliqué au moyen d'une politique d'interdiction de livraison par les fournisseurs de produits de phytoprotection, dès le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la problématique provient d'une région intensive de production en serre en Ontario où des rejets d'eau contaminée des systèmes de chimigation de certaines serres en étaient la cause et que la problématique était



spécifique à cette même région;
CONSIDÉRANT qu'au Québec, la culture de végétaux dans une serre est visée par le 10e alinéa de l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement, concernant les rejets d'eau usée dans l'environnement;

CONSIDÉRANT que la norme GAP ne tient pas compte de la réglementation existante au Québec ni du modèle de développement des entreprises serricoles sur le territoire du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il ne revient pas à l'industrie des fournisseurs d'intrants de réglementer les entreprises agricoles au Québec;

SUR MOTION DUMENT PROPOSÉE PAR M. MATHIEU LEMONNIER ET APPUYÉE PAR M. HERVÉ BARJOL, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De demander à CropLife Canada d'exclure les entreprises du Québec de sa norme de gouvernance d'agriculture protégée puisqu'un encadrement législatif est déjà en place au Québec;

De demander à l'UPA et la Fédération Canadienne d'Agriculture (FCA) d'appuyer les démarches des producteurs en serre du Québec afin d'éviter que des telles mesures ne soient imposées à d'autres secteurs de productions agricoles.

Coûts de l'énergie

CONSIDÉRANT que le développement de la production en serre requiert l'accès à diverses sources d'énergie;

CONSIDÉRANT que le coût de l'énergie constitue le principal facteur de compétitivité de l'industrie serricole;

CONSIDÉRANT les hausses importantes du prix du gaz naturel au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec souhaite décarboner le Québec et a chiffré son besoin en électricité à 100 TWh d'ici 2050;

CONSIDÉRANT que la situation énergétique du Québec est en transformation, passant d'une situation de surplus d'électricité à une période où la demande est en augmentation;

CONSIDÉRANT qu'avec le Projet de loi 2 sanctionné le 16 février 2023, le ministre de l'Économie et de l'Énergie décide, parmi tous les projets de 5MW et plus, lesquels pourront obtenir de l'énergie ou non;

CONSIDÉRANT que des audiences de la Régie de l'énergie sont prévues à l'automne 2024 afin de revoir les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que l'énergie est l'un des moteurs du développement de la serriculture;

CONSIDÉRANT que le MERN avait mis sur pied une table de concertation regroupant les principaux intervenants en matière d'énergie dont : Énergir, Hydro-Québec, UPA,



Transition énergétique Québec, MAPAQ, PSQ et le MERN;
CONSIDÉRANT que les travaux de cette table de concertation ont été suspendus en 2021;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR MME AUDREY FONTAINE ET APPUYÉE PAR M. MATHIEU LEMONNIER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De demander au ministère de l'Agriculture d'accélérer les démarches visant à réactiver les travaux de la table de concertation sur l'énergie pour le secteur des serres afin de discuter des enjeux des entreprises serrioles et identifier les mesures pour soutenir le développement du secteur;

De demander au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie de reconnaître la contribution de la production serriole à l'autonomie alimentaire du Québec et de soutenir la Stratégie de développement des serres du Gouvernement du Québec.

Modification du Règlement sur les produits contenant du mercure

CONSIDÉRANT que les PSQ ont été informés en mai 2023 par Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC) des modifications proposées au Règlement sur les produits contenant du mercure;

CONSIDÉRANT que l'actuel Règlement sur les produits contenant du mercure prévoit des exemptions pour les produits essentiels qui n'ont pas d'alternatives techniquement ou économiquement viables;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, certaines lampes contenant du mercure sont exemptées, telles que les lampes à vapeur de sodium à haute pression et les lampes aux halogénures métalliques utilisées dans les serres pour cultiver des fruits et des légumes;

CONSIDÉRANT que les modifications réglementaires prévoient qu'à partir du 31 décembre 2031 toutes les entreprises serrioles n'installeront que des lampes LED et qu'à partir du 31 décembre 2033, seul l'éclairage LED sera autorisé;

CONSIDÉRANT que les lampes HPS contribuent aussi au bilan énergétique (chauffage) d'une serre dans un climat nordique comme le Québec et que l'arrêt d'utilisation de cet équipement impliquera des modifications majeures à la structure de la serre afin de compenser;

CONSIDÉRANT que lorsqu'une entreprise investit dans une technologie semblable (HPS), elle le fait pour une longue période afin d'amortir cet investissement (plus de 15 ans);

CONSIDÉRANT que les producteurs utilisant les ampoules HPS ont la possibilité de disposer des ampoules à la fin de leur vie utile de façon à atténuer les risques environnementaux;



CONSIDÉRANT que les lampes HPS ont plus de 50 ans de recherches validant leur utilisation et qu'il faudrait encore plusieurs années de recherche pour assurer une utilisation optimale des LED;

CONSIDÉRANT que la modification proposée ne constitue pas une alternative techniquement sûre ni économiquement viable pour les entreprises serricoles;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. LUC VERRIER ET APPUYÉE PAR M. JACQUES DEMERS, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De demander à Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC) de maintenir l'exemption pour les entreprises serricoles et de s'assurer que les ampoules demeurent disponibles sur le marché;

De demander au ministre de l'Agriculture d'intervenir auprès de ses homologues canadiens (AAC et ECCC) afin que l'exemption pour le secteur serricole soit maintenue pour éviter de mettre en péril la compétitivité et la rentabilité des entreprises;

De demander aux Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) d'appuyer les démarches des Producteurs en serre du Québec.

Taxe carbone

CONSIDÉRANT que le développement de la production en serre requière l'accès à diverses sources d'énergie;

CONSIDÉRANT que depuis 2019 une taxe fédérale sur le carbone est en vigueur et que le gouvernement du Canada permet aux provinces d'avoir leur propre système de tarification du carbone;

CONSIDÉRANT que le Québec a opté pour un système de plafonnement et d'échanges des droits d'émission des GES (SPEDE);

CONSIDÉRANT que les entreprises serricoles du Québec utilisant du gaz naturel subissent depuis 2022 une taxe de 50\$/tonne et qu'une augmentation de 15\$/tonne par année est prévue jusqu'en 2030 pour atteindre 170\$/tonne;

CONSIDÉRANT que le coût de la tarification carbone supporté par les producteurs en serre est plus important au Québec que chez nos proches compétiteurs;

CONSIDÉRANT que certaines provinces canadiennes, dont l'Ontario, ne paient que 20% de cette taxe;

CONSIDÉRANT que la culture en serre contribue aussi à la fixation du carbone et que le bilan net des émissions en est d'autant diminué;

CONSIDÉRANT que le coût de l'énergie constitue le principal facteur de compétitivité de l'industrie serricole et qu'à elle seule, cette taxe peut éliminer le potentiel de rentabilité d'une entreprise québécoise par rapport au reste du Canada;



CONSIDÉRANT que l'application du SPEDE affecte la compétitivité des entreprises d'autres secteurs de production agricole au Québec;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. CHARLES VERDY ET APPUYÉE PAR M. JACQUES DEMERS, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De demander à l'UPA de mettre en place un comité de travail regroupant les différents secteurs de productions concernées par le dossier de la taxe carbone afin d'évaluer l'impact sur la compétitivité et la rentabilité des entreprises agricoles du Québec;

De demander au ministre de l'Agriculture d'harmoniser les conditions d'application de cette taxe avec celles du reste du Canada, en particulier avec l'Ontario afin de s'assurer que l'application du SPEDE au Québec ne vienne pas nuire au développement et à la compétitivité des entreprises serricoles du Québec au profil de leurs compétiteurs.

Formation de chef de culture

CONSIDÉRANT que la production serricole au Québec est en pleine croissance;

CONSIDÉRANT que les techniques de production sont en constante évolution, particulièrement celles associées à la production en climat nordique nécessitant souvent un éclairage de photosynthèse additionnel;

CONSIDÉRANT que le nombre de chefs de cultures au Québec n'est pas suffisant pour répondre aux besoins des entreprises et à leur développement;

CONSIDÉRANT que les programmes actuels de formation ne permettent pas d'acquérir les connaissances spécifiques à la production serricole et donc de répondre aux besoins de ces entreprises;

CONSIDÉRANT qu'en 2019, l'Institut de Technologie Agroalimentaire du Québec (ITAQ) avait été mandaté par le MAPAQ pour développer un programme de formation pour les chefs de culture;

CONSIDÉRANT que depuis ce temps, il n'y a toujours pas de programme de formation offert par ce dernier pour les chefs de culture;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR MME CAMILLE THIBERGE-MÉNARD ET APPUYÉE M. MATHIEU LEMONNIER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De demander à l'ITAQ de donner suite au mandat qui lui avait été confié en 2019 à l'effet de développer un programme de formation pour les chefs de cultures et la main-d'œuvre spécialisée adaptés à la réalité et aux besoins des entreprises serricoles du Québec;



| | |
|---|--|
| | <p>De demander au ministère de l'Agriculture de soutenir les démarches des PSQ afin que le Québec bénéficie pleinement des retombées de la Stratégie de développement des serres du Gouvernement du Québec.</p> <p style="text-align: center;">Programmes de sécurité du revenu</p> <p>CONSIDÉRANT qu'en 2020, le Gouvernement du Québec a mis en place la Stratégie de croissance des serres visant à doubler la superficie en serres d'ici 2025, c'est-à-dire de passer de 123 hectares à 246 hectares</p> <p>CONSIDÉRANT qu'à ce jour, la Stratégie de développement des serres a permis d'atteindre une augmentation de 50 % des superficies et une augmentation de 80 % des volumes produits;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'avec la Politique bioalimentaire et la Stratégie d'autonomie alimentaire du Québec plusieurs secteurs de production sont également en développement;</p> <p>CONSIDÉRANT que dans le contexte actuel (enjeux climatiques, coûts des intrants et de la main-d'œuvre, hausse des taux d'intérêt...) les risques financiers sont importants pour les entreprises agricoles;</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR MME AUDREY FONTAINE ET APPUYÉE PAR M. MATHIEU LEMONNIER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :</p> <p style="padding-left: 40px;">De demander à l'UPA de faire les démarches auprès du MAPAQ et de la FADQ afin de s'assurer que les enveloppes des différents programmes de sécurité du revenu soient suffisantes pour couvrir adéquatement la croissance du secteur agricole.</p> |
| <p>Allocution : Philippe Caissie, président Québec Vert</p> | <p>M. Caissie, président de Québec Vert, rappelle les principales réalisations de son organisation au cours de la dernière année. Il mentionne que Québec vert en collaboration avec les associations membres travaillent sur un important chantier concernant la compétitivité du secteur. Il rappelle que Québec Vert travaille à la mise en vigueur d'une politique de végétalisation pour le Québec qui orienterait les infrastructures urbaines. Il apprécie le travail conjoint avec les PSQ et réitère sa disponibilité et son intérêt pour discuter des enjeux du secteur.</p> |
| <p>Allocution : André Mousseau, président des PSQ</p> | <p>Le président, M. André Mousseau, conclut l'assemblée en rappelant que depuis la mise en place de la Stratégie de développement des serres, le secteur connaît de grandes avancées. Les PSQ continuent de travailler au développement et à la défense des intérêts de toutes les entreprises du secteur et que les retombées positives profitent à l'ensemble tant pour le secteur ornemental et fruits et légumes que pour les grandes, les moyennes et les petites entreprises. Il réitère qu'il devient de plus en plus important que les PSQ aient des moyens pour soutenir le développement du secteur et qu'une contribution financière équitable entre toutes les entreprises est nécessaire. Le</p> |



| | |
|----------------------|--|
| | projet de chambre de coordination et de développement permettra d'atteindre cet objectif. Il termine en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence à l'AGA et remercie particulièrement les productrices et producteurs qui soutiennent leur organisation depuis 40 ans. |
| Divers | Monsieur Sylvain Terrault demande la parole. Il tient à souligner au nom des entreprises du secteur l'importance et l'ampleur du travail réalisé par M. André Mousseau au cours des 40 dernières années. Il salue son engagement, sa persévérance, son assiduité et son écoute. Il souligne que ces qualités ont fait de lui un homme de tous les combats et le remercie du rôle significatif qu'il a joué dans le développement de notre secteur. L'assistance se joint à monsieur Terrault pour une ovation debout. |
| Levée de l'assemblée | L'ordre du jour étant épuisé il est proposé par Camille Thériège appuyé par Sophie Gendron de lever l'assemblée à 12h17. |

Rédigé par Sophie Gendron, administratrice



Mutuelle de prévention Horticulture.



50 % de rabais sur les services d'impartition en prévention.



+50 formations SST en ligne incluses dans vos services.

400

Entreprises forment cette mutuelle de prévention.

61M \$

En retour à ses membres depuis sa création.

50 %

Économie cible* sur la cotisation CNESST.



Pour en savoir plus

sst@telussante.com 1-800-565-4343

*En vertu de sur le l'indice long terme de la mutuelle de prévention.





Nous accompagnons les producteurs depuis 1965



Dans le monde complexe de l'agriculture en environnement contrôlé (AEC), Serres Harnois offre une solution clé en main, prenant en charge tous les aspects du projet.

- Structures de serre
- Experts internes (ingénieurs et agronomes)
- Gestion des équipements sur mesure
- Gestion de projet
- Installation
- Service après-vente

SERRESHARNOIS.COM



Rapport d'activités

La croissance du secteur s'est poursuivie cette année encore. Les ventes totales des entreprises ont atteint près de 518 M\$ en 2023, selon les données de Statistique Canada. Au cours des cinq dernières années, on constate une croissance des ventes de nos deux secteurs de production, avec une progression plus marquée pour le secteur fruits et légumes.

Tableau 1. Ventes totales des produits de serre

| Produits de serre | Ventes Totales ¹ | Fruits et légumes | Ornemental |
|-------------------|-----------------------------|--------------------|--------------------|
| 2019 | 340 290 981 | 146 811 420 | 193 479 561 |
| 2020 | 390 061 049 | 174 061 503 | 215 999 546 |
| 2021 | 449 929 040 | 211 307 863 | 238 621 177 |
| 2022 | 493 643 133 | 248 311 808 | 245 331 325 |
| 2023 | 517 725 076 | 269 349 188 | 248 375 888 |
| Moyenne 5 ans | 438 329 856 | 209 968 356 | 228 361 499 |

Source: Statistique Canada. Tableau 32-10-0023-01 Ventes totales des produits de serre

Tableau 2. Répartition par strate de superficie du nombre d'entreprises¹ et des superficies déclarées dans les deux secteurs de production.

| Taille d'entreprises* | Fruits et légumes (F&L) ** | | Horticulture ornementale (HO) | | TOTAL | |
|---|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|--|--|
| | N ^{bre} entreprises F&L | Superficie F&L (m ²) | N ^{bre} entreprises HO | Superficie HO (m ²) | N ^{bre} entreprises F&L et HO | Superficie F&L et HO (m ²) |
| Petites < 1 000 m ² | 579 | 170 218 | 285 | 95 532 | 762 | 265 750 |
| Moyennes < 10 000 m ² | 208 | 440 427 | 271 | 790 157 | 404 | 1 230 585 |
| Grandes ≥ 10 000 m ² | 36 | 1 553 137 | 45 | 1 063 047 | 80 | 2 616 184 |
| Total général | 823 | 2 163 783 | 601 | 1 948 737 | 1 246 | 4 112 519 |
| Excluant moins de 1000 m² | 244 | 1 993 564 | 316 | 1 853 204 | 484 | 3 846 769 |

¹ Une entreprise peut produire des fruits et légumes de serre et aussi faire de l'horticulture ornementale sur un même site de production.

* La strate des superficies est basée sur la somme des superficies "déclarée en production" de fruits et légumes de serre et en horticulture ornementale et non par la superficie totale de serre de l'entreprise.

**Les fruits et légumes de serre ou en bâtiment fermé comprennent : tomates, concombres, laitues, poivrons, aubergine, haricots, légumes asiatiques, fines herbes, épinards, micro-pousses, fraises, autres, etc.

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ



La structure de la production est composée majoritairement d'entreprises exploitant moins de 1000 mètres carrés de serre, majoritairement en production de fruits et légumes. Pour les entreprises de moyennes tailles, le secteur ornemental domine en nombre d'entreprises et en superficies. Et finalement, pour les entreprises de grandes tailles, bien que le nombre d'entreprises soit plus élevé dans le secteur ornemental, les superficies en fruits et légumes dominant.

Depuis 2019, le nombre d'entreprises en production serricole est passé de 926 à 1 246. Les superficies sont passées de 2 990 503 m² à 4 112 519 m². Cette croissance se traduit par l'ajout de plusieurs petites entreprises, principalement en production de fruits et légumes. Et peu de nouvelles grandes entreprises, mais avec des superficies plus importantes qui sont réparties dans les deux secteurs de production avec une dominante en production de fruits et légumes.

Finalement, mentionnons que la superficie moyenne pour les entreprises de moins de 1000 mètres carrés est de 349 mètres-carré. Pour la production totale, la moyenne est de 3 300 mètres carrés. Le total des superficies représente 4 112 519 mètres carrés en 2023.

Les revenus moyens par mètre carré de serre étaient en 2023 de 125,89\$/mètre carré comparativement à 126,47\$/mètre carré en 2022 (et 136\$/mètre carré en 2021).

Principaux dossiers travaillés par les PSQ en 2023-2024

- Suivi des résolutions adoptées à l'AGA 2023
- Démarche d'information et de consultation pour la Chambre de coordination et de développement pour le secteur serricole, rédaction et dépôt à la RMAAQ d'une demande de création pour la CCD en production serricole
- Rencontres avec l'UPA et l'APFFQ concernant la demande de révision de l'APFFQ de la décision de la RMAAQ sur l'accréditation des PSQ
- Collaboration et participation des audiences de la RMAAQ de la cadre du projet de CCD du secteur ornemental (CCDHO)
- Dossier énergie : analyse comparative des coûts de l'énergie entre le Québec et l'Ontario et de l'impact du SPEDE, collaboration avec l'UPA pour la préparation aux audiences de la Régie de l'énergie, rencontres avec les représentants d'Hydro-Québec
- Participation aux travaux du comité interministériel sur l'énergie-Serres
- Rencontres avec la FADQ pour la mise en place d'un programme d'assurance-récolte
- Rencontres avec différents intervenants en lien avec le dossier des plastiques de serre
- Relance des travaux concernant la formation des chefs de culture
- Appui aux travaux sur la compétitivité du secteur ornemental
- Implication dans différents projets des filières fruits et légumes et ornementale
- Suivis et rencontres en lien avec les dossiers nationaux : modifications proposées au Règlement sur les produits contenant du mercure, Norme d'Agriculture protégée de CropLife, taxe carbone
- Participation aux rencontres sectorielles et à la rencontre annuelle de la Politique bioalimentaire du Québec



- Veille générale sur l'encadrement réglementaire et l'environnement d'affaire qui peuvent affecter la compétitivité des entreprises du secteur (normes de production, coûts de la main-d'œuvre...)

Projets PSQ réalisés en 2023-2024

- Projet - Analyse de la capacité concurrentielle des entreprises en production serricole du Québec
- Projet - Stratégies et plan d'action en vue d'optimiser la commercialisation des fruits et légumes en serre du Québec
- Relance des travaux de la Filière fruits et légumes de serre du Québec
 - Rapport de la table filière présenté lors de l'AGA des PSQ en novembre 2023
 - Demande de renouvellement pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2026.
 - Acceptation du projet à la mi-janvier 2024 et recrutement de ressources (agents de projet)
- Implication dans le Réseau d'expertise en innovation horticole (REIH) et dans la Stratégie d'innovation
- Diffusion du bulletin de veille pour les fruits et légumes
- Diffusion de l'Infoserre sur une base mensuelle (10 ou 11 par année)
- Mise à jour du site web des PSQ en collaboration avec l'entreprise [PROGEXIA SOLUTIONS WEB](#)
- Mise à jour du plan de partenariat 2024-2025



Optimisez vos projets de serres
Du concept à l'opération

 **GOBEIL DION & ASSOCIÉS INC.** 
450-923-0035 | GOBEILDION.COM

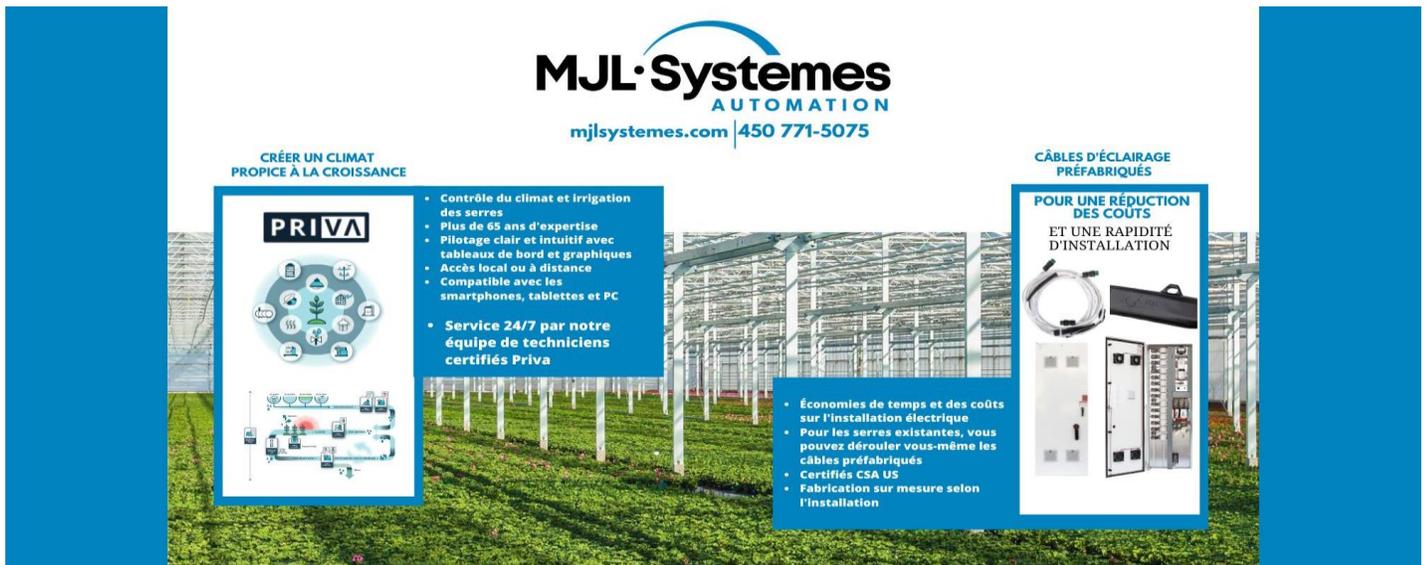


Collaboration

- UPA (membre du conseil général)
- Table horticole UPA
- Table de travail sur l'agriculture de proximité
- Table de production biologique UPA
- Table de travail sur l'énergie UPA
- Québec vert
- Filière horticulture ornementale
- Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel (CRAM)
- Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)
- Comité national serre des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC)
- HortiCompétences comité sectoriel main d'œuvre commercialisation-service horticulture ornementale
- AGRICarières - comité sectoriel de la main-d'œuvre agricole
- FERME
- Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

Représentation

- Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- Financière Agricole du Québec
- Hydro-Québec distribution
- CropLife Canada



MJL-Systemes
AUTOMATION
mjlsystemes.com | 450 771-5075

**CRÉER UN CLIMAT
PROPICÉ À LA CROISSANCE**

PRIVA

- Contrôle du climat et irrigation des serres
- Plus de 65 ans d'expertise
- Pilotage clair et intuitif avec tableaux de bord et graphiques
- Accès local ou à distance
- Compatible avec les smartphones, tablettes et PC
- Service 24/7 par notre équipe de techniciens certifiés Priva

**CÂBLES D'ÉCLAIRAGE
PRÉFABRIQUÉS**

**POUR UNE RÉDUCTION
DES COÛTS
ET UNE RAPIDITÉ
D'INSTALLATION**

- Économies de temps et des coûts sur l'installation électrique
- Pour les serres existantes, vous pouvez dérouler vous-même les câbles préfabriqués
- Certifiés CSA US
- Fabrication sur mesure selon l'installation





TESSIER
FABRICANT DE SERRES
DEPUIS 1979

NOUVEAUTÉS

**SERRE DE VERRE
DE TYPE VENLO**



**GRAND TUNNEL
MARAÎCHER**



**SERRE
INDIVIDUELLE**

**SERRE
JUMELÉE**

**POLYÉTHYLÈNE
COUVRE-SOL**

CULTIVEZTESSIER.COM 1 - 888-797-3616




F E R M E

La référence dans l'industrie depuis 1989

La Fondation des Entreprises en Recrutement de Main-d'œuvre agricole Étrangère, mieux connue sous l'acronyme « FERME », se situe au premier plan dans le recrutement de la main-d'œuvre étrangère temporaire. Notre solide expérience, combinée à notre savoir-faire éprouvé, nous a valu d'acquiescer une crédibilité depuis longtemps admise par tous les intervenants de l'industrie.





Thrips, pucerons, mouches blanches, coléoptères, punaises, pucerons des racines, tétranyques, punaises des céréales, vers blancs, charançons, cochenilles et plus encore !

DEPUIS PRÈS DE 20 ANS À VOTRE SERVICE

Un incontournable dans la lutte biologique



**Insectes bénéfiques
et acariens** pour usage en serre
ou en champs



Formations



**Biopesticides
(BioCeres®/BioTitan®)**
à base de *Beauveria bassiana* –
souche ANT-03 indigène du Canada,
spécifique à certains ravageurs



Conseils de nos experts
pour établir ou améliorer votre
programme de lutte intégrée



**Pièges, phéromones et outils
de distribution**, eg. BugBox

www.anatisbioprotection.com

**Utilisez le
code PROMO:
AGASPQ10**

lors de votre prochaine
commande en ligne!



Suivi des résolutions 2023-2024

Des suivis ont été faits auprès des représentants des ministères et organismes en cours d'année.

| Résolutions adoptées | Suivis réalisés |
|---|---|
| Programme Agri-Québec Plus | <ul style="list-style-type: none"> - Résolution adoptée par le Congrès de l'UPA en 2023 - Plusieurs démarches auprès du MAPAQ et de la FADQ - Bonification ponctuelle pour certains secteurs de production en lien avec les excès d'eau de l'été 2023 |
| Assurance production | <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle résolution à l'AGA 2024 des PSQ - Rencontres ont eu lieu avec la FADQ - Dossier considéré prioritaire par la FADQ - En attente d'un développement de la FADQ |
| Chambre de coordination et de développement | <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle résolution à l'AGA 2024 des PSQ - Demande de création de la CCD déposée à la RMAAQ le 21 juin 2024 - En attente d'un suivi de la RMAAQ |
| Compétitivité des entreprises serricoles | <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle résolution à l'AGA 2024 des PSQ - Suivi auprès du MAPAQ dans le cadre du renouvellement des programmes du ministère - Résolution intégrée à la résolution 2024 sur le renouvellement de la Stratégie de développement des serres. |
| Norme de gouvernance d'agriculture protégée | <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre du CE de l'UPA et les PSQ le 9 novembre 2023 avec CropLife |
| Coûts de l'énergie | <ul style="list-style-type: none"> - Entrée en vigueur de la Norme GAP - Relance par la MAPAQ des travaux du comité interministériel Énergie-serre - Mandat des PSQ à Marcon et Gobeil Dion ass. pour la réalisation d'une analyse comparative des coûts de l'énergie entre le Québec et l'Ontario - Rencontres avec Hydro-Québec en lien avec le tarif OÉA - Collaboration avec l'UPA pour les audiences de la Régie de l'énergie de l'automne 2024 et l'hiver 2025 |
| Modification du Règlement sur les produits contenant du mercure | <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle résolution à l'AGA 2024 des PSQ - Exemption reconnue pour le secteur serricole |



Taxe carbone

- Résolution adoptée par le Congrès de l'UPA en 2023
- Interventions de l'UPA auprès du gouvernement afin de récupérer les sommes versées par les producteurs agricoles au Fonds d'électrification et de changements climatiques, notamment lors de la rencontre du 3 juin 2024 avec le premier ministre du Québec, François Legault, et le ministre André Lamontagne.
- Annonce en juin 2024 d'un soutien additionnel de 106 M\$ au secteur agricole afin de soutenir l'adaptation aux changements climatiques.
- Mandat des PSQ à Marcon et Gobeil Dion ass. pour la réalisation d'une analyse comparative des coûts de l'énergie entre le Québec et l'Ontario incluant l'impact de la taxe carbone et du SPEDE

Formation de chef de culture et main-d'œuvre spécialisée

- Nouvelle résolution à l'AGA 2024 des PSQ
- Relance par l'ITAQ des travaux visant la formation des Chefs de culture
- Modules de formation réalisés par AgriCarrières
- Modules de formation réalisés par l'Université Laval

Programme de sécurité du revenu

- Nouvelle résolution à l'AGA 2024 des PSQ
- Résolution adoptée par le Congrès de l'UPA en 2023
- Demande de l'UPA d'un réajustement du budget du MAPAQ dans le cadre des consultations prébudgétaires provinciales.
- Nouvelle résolution à l'AGA 2024 des PSQ



Climax Conseils et ses partenaires

C'est 12 conseillers techniques et plus de 320 entreprises de fruits et légumes de serre desservies au Québec et dans les Maritimes

Pour nous joindre : 450-675-3486

Et ses partenaires :



Activités 2024-2025

1. Travailler activement au renouvellement d'une Stratégie de développement de la production serricole au Québec
2. Poursuivre les démarches pour la mise en place d'une chambre de coordination et de développement pour la production serricole
3. Poursuivre nos travaux sur le dossier Énergie : audiences de la Régie de l'énergie, coûts de l'énergie et impact du SPEDE, mesures d'efficacité énergétique
4. Collaborer aux travaux des chaires de recherche et d'enseignement et aux projets d'envergure, et pour les autres projets de recherche, poursuivre les maillages entre les chercheurs, les entreprises et les conseillers afin que les projets soient bien adaptés aux besoins des entreprises serricoles
5. Poursuivre les démarches pour la mise en place d'un programme d'assurance production
6. Faire des représentations en lien avec les résolutions qui seront adoptées à l'AGA 2024
7. Appuyer les travaux de la filières fruits et légumes de serre du Québec et de la filière en production ornementale
8. Soutenir la réalisation des projets PDTs (Planification stratégique - filière fruits et légumes de serre, plastiques de serre, développement du marché HRI) selon la décision du MAPA
9. Participer activement aux travaux de l'APFLC et du Comité serre.



Système de Contrôle Haut de Gamme

Nous avons des solutions pour répondre à tous les besoins de production ainsi qu'à tous les budgets

- Climat
- Irrigation
- Fertigation
- Éclairage
- Alarme



103-505 Fernand Poiras, Terrebonne, Qc. J6Y 1Y5 - Tél.: 450-951-5300 / SF: 1-888-351-3345 - info@damatex.ca - www.damatex.ca



ENERPROX

Accéder
à l'énergie
durable

819 758-7506
enerprox.com

265 J.-Aurèle-Roux, Suite #1
Victoriaville (Québec) G6T 0N6



Rapport financier sommaire

**LES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUÉBEC
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2024**

| | 2024 | 2023 |
|--|------------------------|----------------------|
| Produits (annexe 1) | 303 514 \$ | 222 288 \$ |
| Charges variables (annexe 2) | <u>212 209</u> | <u>160 897</u> |
| Bénéfice brut | 91 305 | 61 391 |
| Charges fixes (annexe 3) | <u>91 016</u> | <u>63 466</u> |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'exploitation | 289 | (2 075) |
| Autre produit (annexe 4) | <u>3 080</u> | <u>3 022</u> |
| Excédent des produits sur les charges | <u><u>3 369</u></u> \$ | <u><u>947</u></u> \$ |



**LES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NÉGATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2024**

| | | | 2024 | 2023 |
|---------------------------------------|------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Fonds de palements anticipés | Non affecté | Total | Total |
| Solde au début de l'exercice | 4 026 \$ | (231 300) \$ | (227 274) \$ | (228 221) \$ |
| Excédent des produits sur les charges | - | 3 369 | 3 369 | 947 |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>4 026 \$</u> | <u>(227 931) \$</u> | <u>(223 905) \$</u> | <u>(227 274) \$</u> |



LES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUÉBEC
BILAN
AU 31 JUILLET 2024

| | 2024 | 2023 |
|---|------------------|-------------------|
| Actif | | |
| À court terme | | |
| Encaisse | 13 167 \$ | 29 740 \$ |
| Débiteurs (note 3) | <u>33 889</u> | <u>69 872</u> |
| | 47 056 | 99 612 |
| Immobilisations corporelles (note 4) | <u>697</u> | <u>995</u> |
| | <u>47 753 \$</u> | <u>100 607 \$</u> |
| Passif | | |
| À court terme | | |
| Emprunts bancaires et autre (note 5) | 167 \$ | 20 017 \$ |
| Créditeurs et frais courus (note 6) | 117 310 | 108 883 |
| Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7) | <u>4 800</u> | <u>44 800</u> |
| | 122 277 | 173 700 |
| Dette à long terme (note 7) | <u>149 381</u> | <u>154 181</u> |
| | <u>271 658</u> | <u>327 881</u> |
| Actif net négatif | | |
| Fonds de paiements anticipés | 4 026 | 4 026 |
| Non affecté | <u>(227 931)</u> | <u>(231 300)</u> |
| | <u>(223 905)</u> | <u>(227 274)</u> |
| | <u>47 753 \$</u> | <u>100 607 \$</u> |





HORT AMERICAS
CANADA

H O R T A M E R I C A S . C A

**FOURNISSEUR LOCAL DE PRODUITS
ET SYSTÈMES HYDROPONIQUES.**

**SPÉCIALISTE EN ÉCLAIRAGE DE
PHOTOSYNTHÈSE.**

- Conception d'études d'éclairages.
- Collaboration et intégration avec les différents acteurs du projet (MAPAQ, Hydro Québec, Fabricant, Ingénieur, Mécanique/Électrique, etc).
- Réalisation de plusieurs projets majeurs à travers le Nord de l'Amérique.
- Partenaire Exclusif d'Acuity Brands division horticulture.

 **AcuityBrands**

Contactez-nous pour en savoir davantage



Ressources éducatives gratuites disponibles sur notre site web

☎ 1-844-255-9197 | ✉ canada@hortamericas.com |  LinkedIn |  hortamericas.ca



Projet de résolutions AGA-2024

Stratégie de développement de la production serricole au Québec

CONSIDÉRANT que la Stratégie de développement des serres arrive à échéance en 2025;

CONSIDÉRANT que la Politique bioalimentaire du Québec est présentement en renouvellement et que l'autonomie alimentaire demeure une préoccupation du gouvernement;

CONSIDÉRANT que les entreprises du secteur ont été au rendez-vous et ont investi dans le développement de leurs installations contribuant ainsi à un approvisionnement local en fruits et légumes frais douze mois par année;

CONSIDÉRANT que plusieurs défis demeurent tant au niveau de la productivité des entreprises que de l'accès aux marchés pour la commercialisation de nos produits;

CONSIDÉRANT que l'adaptation aux changements climatiques représente également un défi pour la production serricole;

CONSIDÉRANT que les Producteurs en serre du Québec représentent l'ensemble des entreprises serricoles impliquées au sein des deux filières, soit celle en production ornementale et celle pour les fruits et légumes de serre;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des entreprises serricoles du Québec souhaitent maintenir un environnement d'affaires favorable au développement de la production;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, L'ASSEMBLE GÉNÉRALE:

Demande aux Producteurs en serre du Québec de travailler avec le MAPAQ et les autres ministères concernés à la mise en place d'un nouveau plan de développement de la production serricole au Québec pour les 5 prochaines années.

Proposé par _____, appuyé par _____ et
adopté



Chambre de coordination et développement (CCD)

CONSIDÉRANT que la concertation est essentielle pour assurer la synergie et la coordination entre tous les acteurs afin de développer le secteur et de participer à la croissance du marché;

CONSIDÉRANT que le projet de chambre de coordination et développement des PSQ correspond à la réalité et permettrait au secteur de participer activement à son développement;

CONSIDÉRANT que le projet de chambre de coordination et développement des PSQ propose une contribution juste et raisonnable au financement des activités de promotion et de recherche;

CONSIDÉRANT l'importance de la promotion et de la recherche pour assurer le développement du secteur serricole au Québec;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une chambre de coordination et de développement est le meilleur moyen pour l'industrie de participer et de s'impliquer dans son développement;

CONSIDÉRANT qu'une première étape a été franchie avec le dépôt de la demande d'accréditation des PSQ à la RMAAQ et qu'une décision positive a été rendue le 6 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'une deuxième étape est en cours avec le dépôt de la demande de création d'une chambre de coordination et de développement pour la production serricole et qu'une décision de la RMAAQ à cet effet est à venir;

CONSIDÉRANT que des délais supplémentaires sont occasionnés par la demande de révision déposée par l'APFFQ, et que ces délais sont hors de notre contrôle;

CONSIDÉRANT qu'il est important de poursuivre les démarches pour informer et consulter les entreprises du secteur sur le projet de règlement sur les contributions pour la chambre de coordination et de développement;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De réitérer notre appui en tant qu'association de producteurs en serre à la mise en place d'une chambre de coordination et de développement

De poursuivre les démarches auprès des entreprises du secteur afin de présenter et de bonifier le projet de règlement sur les contributions pour la chambre de coordination et de développement;

De poursuivre, dans le cas d'une décision positive de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sur la demande de création de la CCD en production serricole, les démarches auprès



de cette dernière en déposant une demande visant l'approbation d'un règlement sur les contributions pour la chambre de coordination et de développement;

Proposé par _____, appuyé par _____ et
adopté



Coûts de l'énergie

CONSIDÉRANT que le développement de la production en serre requière l'accès à diverses sources d'énergie, dont le gaz naturel et l'électricité;

CONSIDÉRANT qu'une analyse comparative des coûts de l'énergie entre le Québec et l'Ontario a été réalisée par Gobeil, Dion et ass. (GDA) et Marcon à la demande des Producteurs en serre du Québec et financé par le Programme de développement territorial et sectoriel (PDTs);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'étude, une comparaison des coûts énergétiques pour une superficie de 5 ha de serre typique en Ontario (Leamington) et au Québec (Saint-Hyacinthe) pour la culture de tomates, avec un éclairage artificiel DEL (4,5 MW) et des écrans thermiques a été réalisée;

CONSIDÉRANT que l'étude démontre des besoins plus élevés en chauffage (+21%) et en éclairages (+18 %) au Québec qu'en Ontario, combinés à des coûts énergétiques plus élevés au Québec (de 2,08 fois pour l'électricité et de 2,27 fois pour le gaz naturel) qu'en Ontario, avec comme résultat des coûts énergétiques 2,2 fois plus élevés pour une entreprise située à St-Hyacinthe versus une entreprise située à Leamington;

CONSIDÉRANT que le coût de l'énergie constitue le principal facteur de compétitivité pour les entreprises serrioles;

CONSIDÉRANT que l'Ontario est l'un de nos principaux concurrents et que l'étude de GDA et MARCON fait état que la production serriole en Ontario pourrait se développer de 5% par an au cours des 10 prochaines années. C'est donc plus de 70 hectares supplémentaires qui s'ajouteraient annuellement en Ontario;

CONSIDÉRANT qu'avec le Projet de loi 2 sanctionné 16 février 2023, la ministre de l'Économie et de l'Énergie décide, parmi tous projets de 5MW et plus, lesquels pourront obtenir de l'énergie ou non;

CONSIDÉRANT que des audiences de la Régie de l'énergie présentement en cours prévoient le maintien du tarif OÉA pour les entreprises serrioles, mais une augmentation de la pénalité en cas de non-retraits dans les périodes de pointe;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De demander à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie de reconnaître la contribution de la production serriole à l'autonomie alimentaire du Québec en accordant une priorité aux projets serrioles afin de soutenir un approvisionnement local douze mois par année;

De demander à Hydro-Québec de mettre en place un comité de travail permanent avec les



Producteurs en serre du Québec afin convenir de mesures d'adaptation permettant à nos entreprises de planifier l'avenir avec confiance.

Proposé par _____, appuyé par _____ et
adopté



Taxe carbone

CONSIDÉRANT que depuis 2019 une taxe fédérale sur le carbone est en vigueur et que le gouvernement du Canada permet aux provinces d'avoir leur propre système de tarification du carbone;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a opté pour un système de plafonnement et d'échanges des droits d'émission des GES (SPEDE);

CONSIDÉRANT qu'une analyse comparative des coûts de l'énergie entre le Québec et l'Ontario a été réalisée par Gobeil, Dion et ass. (GDA) et Marcon à la demande des Producteurs en serre du Québec et financée par le Programme de développement territorial et sectoriel (PDTs);

CONSIDÉRANT que cette étude confirme que les mesures compensatoires offertes aux entreprises serricoles de l'Ontario et de plusieurs autres provinces canadiennes correspondent à un remboursement de 80 % des coûts reliés à la taxe carbone:

CONSIDÉRANT que le coût de la tarification carbone supporté par les producteurs en serre est nettement plus important au Québec que chez nos proches compétiteurs;

CONSIDÉRANT que le coût de l'énergie constitue le principal facteur de compétitivité de l'industrie serricole et qu'à elle seule, cette taxe peut mettre en péril la rentabilité des entreprises québécoises par rapport au reste du Canada;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De demander au ministre de l'Agriculture d'harmoniser les conditions d'application du SPEDE avec celles de la taxe carbone ayant cours dans le reste du Canada, notamment en Ontario en mettant en place des mesures garantissant un retour financier direct aux entreprises afin de ne pas nuire au développement et à la compétitivité des entreprises serricoles du Québec au profil de leurs compétiteurs.

Proposé par _____, appuyé par _____ et
adopté



Formation pour les chefs de culture et la main-d'œuvre spécialisée

CONSIDÉRANT que la production serricole au Québec est en pleine croissance;

CONSIDÉRANT que les techniques de production sont en constante évolution, particulièrement celles associées à la production en climat nordique nécessitant souvent un éclairage de photosynthèse additionnel;

CONSIDÉRANT que le nombre de chefs de cultures au Québec n'est pas suffisant pour répondre aux besoins des entreprises et à leur développement;

CONSIDÉRANT qu'en plus des chefs de cultures, les entreprises ont également besoin de main-d'œuvre spécialisée en serriculture;

CONSIDÉRANT que les programmes actuels de formation ne permettent pas d'acquérir les connaissances spécifiques à la production serricole et donc de répondre aux besoins de ces entreprises;

CONSIDÉRANT qu'en 2019, l'Institut de Technologie Agroalimentaire du Québec (ITAQ) avait été mandaté par le MAPAQ pour développer un programme de formation pour les chefs de culture;

CONSIDÉRANT que depuis ce temps, il n'y a toujours pas de programme de formation offert par ce dernier pour les chefs de culture;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De demander à l'ITAQ d'accélérer les démarches afin de donner suite au mandat qui lui avait été confié en 2019 à l'effet de développer un programme de formation pour les chefs de cultures adapté à la réalité et aux besoins des entreprises serricoles du Québec;

De demander aux autres intervenants impliqués dans la formation agricole de contribuer au développement de formation complémentaire pour assurer l'accès à une main-d'œuvre spécialisée en production serricole;

De demander au ministère de l'Agriculture de soutenir les démarches des PSQ afin que le Québec bénéficie pleinement des retombées de la Stratégie de développement des serres du Gouvernement du Québec.

Proposé par _____, appuyé par _____ et
adopté



Enjeux reliés à la main-d'œuvre

CONSIDÉRANT que la pénurie de main-d'œuvre en milieu agricole s'accroît d'année en année et que les employeurs agricoles ont de plus en plus recours aux travailleurs étrangers;

CONSIDÉRANT que la question de la main-d'œuvre devient urgente en raison des récents débats sur les travailleurs étrangers temporaires en agriculture.

CONSIDÉRANT que la réduction anticipée des seuils d'immigration pourrait affecter directement la capacité de notre secteur à maintenir une production en quantité et en qualité.

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que nos entreprises puissent compter sur la main-d'œuvre dont elles ont besoin pour répondre à la demande et poursuivre leur croissance.

CONSIDÉRANT que les entreprises serricoles produisant, dans bien des cas, douze mois par année, ont des enjeux particuliers en matière de main-d'œuvre;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De demander aux Producteurs en serres du Québec d'être présents sur les différents comités ou lieux de discussions pour sécuriser l'accès à la main-d'œuvre pour les entreprises serricoles.

Proposé par _____, appuyé par _____ et
adopté



Programmes de sécurité du revenu

CONSIDÉRANT qu'en 2020, le Gouvernement du Québec a mis en place la Stratégie de croissance des serres visant à doubler la superficie en serres d'ici 2025, c'est-à-dire de passer de 123 hectares à 246 hectares

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, selon les données du ministère, grâce la Stratégie de croissance des serres, 538 projets serricoles ont été acceptés au MAPAQ pour des investissements de 846 M\$, représentant une augmentation potentielle de 74 % des superficies en fruits et légumes.

CONSIDÉRANT qu'avec la Politique bioalimentaire et la Stratégie d'autonomie alimentaire du Québec plusieurs secteurs de production sont également en développement;

CONSIDÉRANT que dans le contexte actuel (enjeux climatiques, coûts des intrants, défis liés à la main-d'œuvre...) les risques financiers sont importants pour les entreprises agricoles;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De demander à l'UPA de faire les démarches auprès du MAPAQ et de la FADQ afin de s'assurer que les enveloppes des différents programmes de sécurité du revenu soient suffisantes pour couvrir adéquatement la croissance du secteur agricole.

Proposé par _____, appuyé par _____ et
adopté



Programme Agri Québec Plus

CONSIDÉRANT que la couverture du programme Agri-Québec Plus est complémentaire à celle d'Agri-stabilité en offrant un niveau de couverture équivalant à 85 % plutôt que 70 % de la marge de référence comme prévu au programme Agri-stabilité;

CONSIDÉRANT que le paiement d'Agri-Québec Plus est limité en fonction du bénéfice net calculé pour l'entreprise;

CONSIDÉRANT qu'Agri-Québec Plus n'intervient pas lorsque le bénéfice net calculé est supérieur à 50 000\$;

CONSIDÉRANT qu'un revenu net de 50 000\$ ne peut être considéré comme suffisant pour permettre à un exploitant de subvenir aux besoins de sa famille;

CONSIDÉRANT que le programme Agri-Québec Plus n'est pas en mesure de soutenir adéquatement les entreprises agricoles en raison de sa limite d'intervention basée sur le bénéfice net (50 000\$);

CONSIDÉRANT qu'en juin 2024, le MAPAQ a reconnu que le programme n'offre pas un soutien adéquat et annoncé la bonification ponctuelle (1 an) du programme Agri-Québec Plus pour certaines entreprises maraichères impactées par les excès d'eau de l'été 2023 (ajout de 50 000 \$ par actionnaire au plafond actuel, jusqu'à un maximum de 200 000 \$ par entreprise);

CONSIDÉRANT que les situations climatiques extrêmes risquent d'être de plus en plus fréquentes dans les prochaines années;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De demander à l'UPA de poursuivre et d'intensifier les démarches auprès du MAPAQ et de la Financière agricole du Québec afin que le programme Agri-Québec Plus soit modifié en supprimant la limite d'intervention basée sur le bénéfice net.

Proposé par _____, appuyé par _____ et
adopté



Assurance production (assurance récolte)

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2022, la Financière agricole du Québec (FADQ) a annoncé qu'elle travaillait au développement d'une protection d'assurance récolte pour les cultures en serre afin de protéger les récoltes contre les risques associés aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables;

CONSIDÉRANT que plusieurs entreprises ont participé à un projet pilote ayant pour objectifs de documenter les pratiques culturales et les risques climatiques qui y sont associés, de valider les paramètres d'assurance de la nouvelle protection et de valider et bonifier la méthodologie d'évaluation des dommages;

CONSIDÉRANT qu'en 2023, des échanges ont eu lieu avec la FADQ concernant les résultats d'un projet pilote et les suites à donner;

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2024, la Financière agricole a réitéré que le dossier était considéré prioritaire;

CONSIDÉRANT que la FADQ a lancé un chantier sur la refonte du programme d'assurance-récolte pour l'ensemble des productions déjà couvertes, ralentissant ainsi la mise en place de mesures de protection pour les secteurs non couverts;

CONSIDÉRANT que les risques de production (risques climatiques, infestations, virus, maladies ...) sont de plus en plus fréquents notamment les risques associés aux conditions climatiques;

CONSIDÉRANT que chaque année certains producteurs doivent absorber des pertes de production mettant en péril dans certains cas, l'avenir et la rentabilité de leurs entreprises;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De demander à la FADQ d'accélérer les démarches pour la mise en place d'un programme d'assurance récolte adapté à la réalité de la production en serre;

Proposé par _____, appuyé par _____ et
adopté



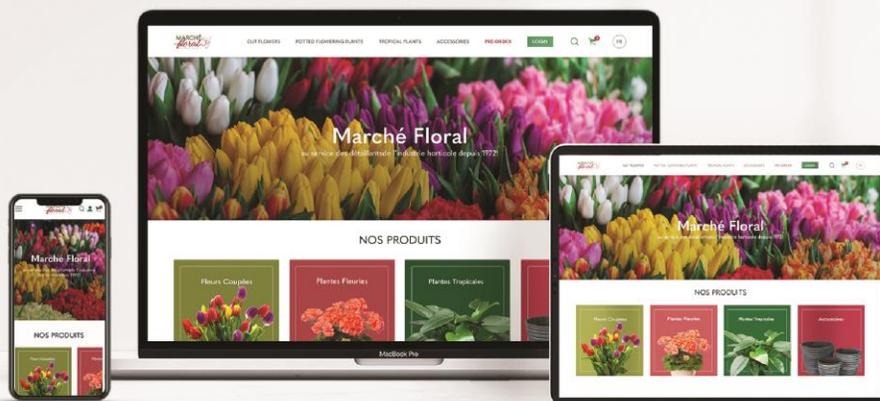
NOUVEAUTÉ CHEZ MARCHÉ FLORAL NOTRE NOUVEAU PORTAIL D'ACHAT EN LIGNE EST DISPONIBLE !



Nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement de notre tout nouveau site transactionnel, conçu pour simplifier vos achats de plantes et de fleurs coupées.

Découvrez un inventaire en temps réel avec des produits fraîchement disponibles, prêts à être livrés rapidement dans les zones sélectionnées !

- Planification de commandes
- Téléchargement des photos
- Accès aux informations détaillées des produits
- Factures et états de compte en temps réel



**VENEZ NOUS VISITER SUR
WWW.MFLORAL.CA**



☎ 514 334 -7733
✉ info@mfloral.ca

📍 5640 Boulevard Thimens
Saint-Laurent, QC. H4R 2K9

🖱 www.mfloral.ca



Les PSQ remercient leurs précieux partenaires

